

M. DONNELLY: J'entends l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) faire des remarques. Parlant l'autre soir du comité consultatif, il nous a dit qu'il devrait se composer de cultivateurs organisés. Mais de qui donc est formée la commission du blé à l'heure actuelle? Deux de ses membres appartenaient autrefois aux syndicats du blé et font partie par conséquent, des groupements de cultivateurs. L'autre était autrefois membre de la Bourse des grains, ou du moins son père l'était. L'oublié, celui qui n'y est pas représenté et qui devrait l'être est le cultivateur indépendant qui ne fait partie d'aucune société. S'il nous faut un comité consultatif, il faudrait que le gouvernement aille chercher le cultivateur indépendant de toutes ces associations et lui trouver une place. N'oublions pas ce cultivateur. Il y a au Canada beaucoup de cultivateurs, et ce sont parfois les meilleurs, qui ne font partie d'aucun groupement d'agriculteurs. Si nous devons former un comité, ne les oublions pas; allons chercher parmi eux quelques-uns de ses membres. Mais que fera ce comité? Je l'ignore. Quels miracles pourrait-il accomplir? Je me le demande. Je crois que si nous avions un homme compétent qui accepterait toute la responsabilité nous serions bien plus avancés qu'avec une foule de conseillers. Un homme parfaitement renseigné l'emporterait sur un conseil formé d'un tas de gens qui ne possèdent sur la vente du blé que des connaissances rudimentaires.

Je voudrais maintenant dire un mot au sujet de la fermeture de la bourse des grains dont on entend beaucoup parler. Depuis un bon nombre d'années, j'habite l'Ouest canadien, où j'ai fait de l'agriculture sur une plus ou moins grande échelle. Je récolte du blé depuis 30 ou 34 ans, et je m'y connais quelque peu à cette culture. Depuis que j'habite l'Ouest on n'a cessé de me présenter quel monstre était la bourse des grains et de quel gâchis elle était la cause. Elle a dépouillé le cultivateur, elle lui a arraché jusqu'à son dernier sou, elle a dépouillé le pays et tous ses habitants. Pourtant, je n'ai pas encore entendu une raison précise et valable en faveur de sa fermeture. Que fait-elle de si reprehensible? L'autre jour, le chef de la commission du blé, M. McIvor, a dit au comité que grâce à la bourse des grains il avait pu l'an dernier entreposer du blé à la tête des Lacs au prix d'un quarante-cinquième de cent par jour au lieu de un trentième comme on le faisait auparavant. Et c'est là l'homme chargé de l'écoulement de notre blé! Il nous a déclaré devant le comité qu'étant lui-même en mesure de profiter des options de couverture, de protéger le blé qu'il détient par ce moyen,

[M. Douglas (Weyburn).]

de transiger sur le marché à terme et sur la bourse des grains, il pouvait ainsi conserver son blé et le tenir aux éleveurs de tête de ligne au bord des Grands Lacs à raison d'un quarante-cinquième de cent par jour, tandis que notre commission du blé exige un trentième de cent par jour, ce qui est le montant ordinaire.

On voudra bien me répondre à la question suivante: si nous fermons la bourse des grains que fera-t-on de nos céréales secondaires, l'avoine, l'orge, le lin, le seigle? Voulons-nous que la commission s'en charge aussi et qu'elle en fixe le prix? Le cas échéant, il serait peut-être possible de disposer des céréales secondaires, mais dans le cas contraire il est indispensable de laisser la bourse des grains ouverte pour en permettre l'écoulement. Je me rends compte du peu d'utilité de la bourse des grains quand le cours du blé est inférieur à 70c. comme en ce moment, et si nous pouvons obtenir un taux raisonnable pour l'emmagasinage dans les éleveurs à la tête des Grands lacs. Mais le rôle de la bourse des grains, bon gré mal gré, s'est avéré très important jusqu'ici. Sans elle, il aurait été impossible dans le passé de vendre avantageusement notre blé. Les éleveurs auraient été forcés de se lancer dans la spéculation sur le marché à terme et d'en courir tout le risque. L'écart entre le cours du marché et le prix à l'éleveur local aurait été encore plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il a aussi été question du paiement provisoire. C'est bel et bien d'adopter une mesure prévoyant un paiement provisoire, pourvu que les fonds soient disponibles, mais pour le moment il ne semble pas qu'on puisse compter sur aucune disponibilité. Cela aura du moins la valeur d'un beau geste, voilà tout, car personne n'en pourra tirer profit. A moins d'obtenir un meilleur prix que, maintenant, il n'y a pas lieu de prévoir de paiement provisoire d'aucune sorte.

J'aborde maintenant la partie importante qui est le prix fixé, de 70c. à Fort-William. Je n'y suis pas favorable, pour ma part, parce que je trouve ce prix trop peu élevé. N'allez pas croire que je puisse trouver le prix du blé trop élevé, car je suis cultivateur, et je désire voir le prix fixé aussi haut que possible. Mais il n'est pas juste de fixer ce prix à Fort-William et Montréal. Le fait pour un particulier d'habiter aux environs de Fort-William ou de Montréal lui assure un meilleur rendement, qu'à celui qui demeure au loin. Si le Gouvernement décide d'être un gouvernement-tutélaire et de donner 70c. au cultivateur, soit plus qu'il ne peut obtenir sur le marché mondial, qu'il traite alors tous les cultivateurs sur le même pied. Pourquoi